

Date d'affichage :

09 03 2026

Date de convocation :

03 03 2026

L'an deux mille vingt-Cinq, le 9 mars 2026 à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la MAIRIE DE PETIT NOIR, sous la Présidence de Monsieur CORDIER Etienne.

**Nombre de
délégués :**

En Exercice : 12

Présents : 07

Votants : 07

Excusés : 0

PRESENTS : M CORDIER Etienne M DAVID Franck, M DECOTE Yves, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, M BAUD Jean Baptiste, Mme GAY Florence.

Absents excusés : M BARBERET Emmanuel, Mme CALINON Séverine, M GOUNAND Alain, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUT Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : M VUILLET Christian

D 08 2026 : Mise en place de la carte achat public en vertu du Décret 2023-209 du 27 mars 2023

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques. La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Article 1

Le comité syndical décide de doter le SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et décide ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté la Solution Carte Achat pour une durée de 3 ans.

La solution Carte Achat de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté a été mise en place au sein depuis 2020. Le SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE souhaite poursuivre l'utilisation de la Carte Achat, à compter du 01 03 2026 et ce jusqu'au 28 02 2029.

Article 2

La Caisse d'Epargne, (émetteur) de Bourgogne Franche-Comté met à la disposition du SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE les cartes d'achat des porteurs désignés.

Le SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE procèdera via son Règlement intérieur à la désignation de chaque porteur et définira les paramètres d'habilitation de chaque carte.

La Caisse d'Epargne mettra à la disposition du SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE une carte achat.

Ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématiques fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par la collectivité. Tout retrait d'espèces est impossible.

Le Montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat du SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE est fixé à 24 000 euros pour une périodicité annuelle.

Article 3

La Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat du SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE dans un délai de 3 à 5 jours.

Article 4

Le comité syndical sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 du décret 2023 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté et ceux du fournisseur.

Article 5

Un compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté retrace les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le relevé mensuel d'opérations fait l'objet d'un prélèvement sur le compte du comptable assignataire de la commune pour créditer ce compte technique. Le prélèvement du relevé d'opérations aura lieu au bout d'un délai de 30 jours.

Article 6

La tarification mensuelle est fixée à 25 € par carte pour la mise en place d'une carte d'achat, comprenant l'ensemble des services, dont la gratuité de la commission monétique.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **VALIDE** le recours à une carte d'achat public auprès de la Caisse d'épargne de Bourgogne Franche Comté
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

A Petit Noir, le 09 Mars 2026,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,

M Etienne CORDIER

